

Politique de Remboursement ACTI+ 2.0

Passion For Sports / SQM Time offre un remboursement pour les inscriptions non utilisées via l'option ACTI+ 2.0 lorsque vous ne pouvez pas assister à l'événement réservé, selon les circonstances énumérées ci-dessous.

Selon votre choix, vous pouvez annuler *avec* ou *sans* fournir de justificatif.

Définitions

Les termes suivants sont indiqués en gras dans ce document et sont définis comme suit :

- Vous – Une personne individuelle ou un membre d'un groupe ayant effectué une inscription auprès de nous.
 - Médecin – Un professionnel de santé qualifié, inscrit auprès d'un organisme officiellement reconnu. Le médecin ne peut pas être vous-même ni un membre direct de votre famille.
 - Maladie – Une affection physique ou mentale confirmée par un médecin vous empêchant d'assister à l'événement réservé.
 - Blessure ou maladie – Une blessure physique confirmée par un médecin vous empêchant d'assister à l'événement réservé.
 - Inscription – Un billet de participation acheté sur *passionforsports.eu* ou *sqmtime.com*, vous donnant le droit de participer à un événement (sportif).
-

Conditions de remboursement

Que couvrons-nous lorsque des justificatifs sont requis ?

Si aucun justificatif n'est requis, vous devez annuler en ligne conformément aux conditions que vous avez vous-même définies.

Si des justificatifs sont requis, nous rembourserons le coût de votre inscription sous forme de crédits en ligne sur votre compte, équivalant au montant de remboursement que vous avez sélectionné (hors frais administratifs et coût de l'assurance ACTI+). Ceci s'applique si vous ne pouvez pas assister à l'événement pour l'une des raisons suivantes :

- Une blessure ou maladie confirmée par un certificat médical.
- Le décès de vous-même (à tout moment avant l'événement) ou d'un membre direct de votre famille dans la semaine précédant l'événement.
- Une affectation militaire imprévue à l'étranger.

Si vous préférez ne pas recevoir de crédits, vous pouvez demander un remboursement via notre prestataire de paiement Mollie, sous réserve de frais supplémentaires. Ces frais s'élèvent à 50 % du montant remboursable, avec un minimum de 10 €.

Que ne couvrons-nous pas lorsque des justificatifs sont requis ?

Nous n'offrons pas de remboursement dans les cas suivants :

- Vous ne pouvez pas fournir de certificat médical à temps pour votre blessure ou maladie.
- Vous n'obtenez pas de visa pour voyager à l'événement.
- L'événement est annulé, reporté, écourté ou déplacé pour des raisons telles que des conditions météorologiques, des pandémies ou des mesures de sécurité.
- Vous ne pouvez pas être présent en raison de restrictions de voyage telles que des confinements, des quarantaines ou des fermetures de frontières.
- Vous choisissez volontairement de ne pas assister, quelle qu'en soit la raison.
- Votre demande de remboursement (y compris les justificatifs requis) est soumise plus tard qu'un jour avant l'événement.

De plus :

- Les frais de voyage ou autres dépenses supplémentaires ne sont pas remboursés. Seul le prix d'achat de l'inscription est éligible.
 - Les coûts liés à l'obtention de justificatifs (tels que les certificats médicaux) ne sont pas remboursés.
 - Les codes de réduction utilisés ne sont pas remboursés. Seuls les montants payés via notre partenaire de paiement Mollie sont éligibles.
-

Combien est remboursé et comment ?

Nous créditerons votre compte en ligne de crédits équivalant au tarif d'annulation que vous avez sélectionné, hors :

- Frais administratifs
- Coût de l'option ACTI+

Ces crédits sont valables pendant un an et peuvent être utilisés pour des événements futurs via le module d'inscription. Ils sont transférables et peuvent être utilisés par une autre personne.

Remboursement en espèces

Dans des cas exceptionnels, un remboursement peut être demandé sous forme de paiement en espèces sur votre compte bancaire.

Si vous choisissez cette option, des frais administratifs de 50 % seront appliqués, avec un minimum de 10 € par transaction.

Comment demander un remboursement ?

1. Connectez-vous sur www.passionforsports.eu ou www.sqmtime.com.
2. Annulez votre inscription dès que possible après avoir pris connaissance des circonstances empêchant votre participation, au plus tard un jour avant l'événement.
3. Téléchargez les justificatifs requis :
 - Certificat médical en cas de maladie ou blessure.
 - Acte de décès en cas de décès de vous-même ou d'un membre direct de votre famille.
 - Preuve officielle d'affectation si vous êtes militaire.

Attention :

- Si aucun justificatif n'est téléchargé, votre demande sera invalide.
 - Les justificatifs envoyés par e-mail ou par d'autres moyens ne seront pas acceptés.
 - Les justificatifs soumis tardivement ne seront pas acceptés. Aucune exception ne sera faite.
-